



**CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE
BORDEAUX**

PÔLE SANTÉ PUBLIQUE - Dr Véronique GILLERON, cheffe de pôle

SERVICE DE MÉDECINE LÉGALE

Unité Médico-Judiciaire – Centre d'Accueil en Urgence de Victimes d'Aggression
(UMJ-CAUVA)

Dr Alain MIRAS
Chef de service
Praticien hospitalier
Médecin légiste
Expert judiciaire Cour de Cassation

Dr Larbi BENALI
Maître de conférences des universités
Praticien hospitalier
Médecin légiste
Expert judiciaire Cour d'Appel de
Bordeaux

Dr Anaïs FRANÇOIS-MATT
Dr Delphine LUCBERT
Dr Myriam MARICHAL
Dr Julie PARENT
Dr Thomas PERROT
Praticiens hospitaliers
Médecins légistes
Experts judiciaires Cour d'Appel de
Bordeaux

Dr Rodolphe BOUNAT
Praticien attaché
Médecin légiste
Expert judiciaire Cour d'Appel de
Bordeaux

Dr Edouard CARLES
Dr Camille LOCHON
Praticiens hospitaliers
Médecins légistes

Dr Alexandre TREDEZ
Praticien hospitalier

Emmanuelle DREYDEMY
Cadre supérieur de santé (FF)

Charlotte VANHECKE
Cadre de santé

Céline BAUP
Agathe BRONDEL
Amandine DESMOND-BORELLI
Léa IBADIOUNE
Marion MARTINEZ
Carol SUSAGNA
Claire VALETTE
Psychologues

Margaux BENESE
Emilie BERNARD
Emilie SADRAS
Assistants socio-éducatifs
Tél. 05 56 79 87 66
Tél. 05 56 79 87 48

Elsa DELOBBE
Florence DUPIN DEGROOTE
Véronique MARIA
Lucille MOREAU
Samira SADDIK
Infirmières et puéricultrices
Tél. 05 57 82 01 07

Claudia DELMAS
Infirmière coordinatrice

Secrétariat
Jenna BONSON
Emilie BOUFFARD
Christel COLLET
Sarah CROISY
Marie-Laure MACE
Delphine ROGER
Tél. 05 56 79 87 77
Fax 05 56 79 87 78
cauva@chu-bordeaux.fr

Docteur MARICHAL Myriam
Médecin légiste

Examen médico-légal de

Enfant [REDACTED] Edouard

Âgé de 3 ans

Demeurant : Bordeaux

Consultation : le 07/06/2024 14:15 à l'UMJ-CAUVA du CHU de Bordeaux

Réquisition : [REDACTED] OPJ à Commissariat de Bordeaux

N° de PV : 2024/1263

*Je soussigné(e), fais serment de bien et fidèlement remplir ma mission
(cf. réquisition) et d'apporter mon concours à la justice
en mon honneur et conscience.*

[REDACTED] EDOUARD [REDACTED]

Page 1 / 7

COMMEMORATIFS (d'après les éléments transmis et les dires de la mère)

- L'enfant est reçu dans le cadre d'une **suspicion de violences sexuelles de son père**. Un signalement a été rédigé par le Docteur BUYTAERT en date du **3 juin 2024**, mentionnant : « *gonflement de son sexe et fissures anales constatées par la maman lors de la toilette. Propos évocateurs de violences sexuelles énoncés par Edouard* ». L'enfant aurait été reçu en consultation par ce médecin le 31 mai 2024 mais il n'aurait pas pu être effectué d'examen clinique. La date des derniers faits n'est pas connue. D'après la mère, le dernier weekend chez son père daterait du 25 – 26 mai 2024.
- **L'enfant a été auditionné ce jour au sein de l'UAPED**, en amont immédiat de l'examen médico-légal. D'après les transmissions orales de l'enquêtrice, l'enfant parlerait peu et prononcerait difficilement quelques mots, la plupart inaudibles.
- **Lors de la consultation médico-légale ce jour**, l'enfant répète à de nombreuses reprises au début de la consultation « *j'ai cassé une dent* » en montrant ses dents, quelle que soit la question posée, même sur interrogation sur son prénom ou son âge par exemple. Au cours de l'examen clinique, après un temps de mise en confiance, à la question de l'examineur « *quelqu'un a t-il touché une partie de ton corps qu'il n'avait pas le droit de toucher* », il répond « *non* ». A la question « *est-ce que tu as un bobo quelque part ?* », il répond « *non* ». Lors de l'examen anal, aux questions « *est-ce que tu as mal aux fesses* » et « *quelqu'un ou quelque chose t'a-t-il déjà fait mal aux fesses ?* », il répond « *non* » à deux reprises. Il ne lui a pas été posé d'autre question orientée sur les faits.
- **La mère de l'enfant, reçue seule secondairement**, nous transmet les éléments médicaux suivants :
 - Un certificat médical du Docteur PLENZ en date du **29 mai 2024** qui mentionne :

Sa mère déclare que Edouard était victime d'une agression sexuelle, le 19 et 25 mai 2024, entre 10:00 et 18:00 heures ».

L'examen clinique sur photo présente le 20 mai une fissure anale avec du sang séché autour et à l'intérieur de l'anus et le 25 mai un anus dilaté avec des hémorroïdes et une dermatite perianale. L'état psychique de l'enfant est gravement altéré dit la mère: refus d'alimentation, refus d'être touché.

Elle dit que depuis il « se plaint des douleurs anales ».

Des examens complémentaires comme un prélèvement anale pour recherche des spermatozoïdes est prévu.

Un rdv avec un pédopsychiatre est prévu également prochainement.

La durée d'incapacité totale de travail est de 30 jours à compter de la date des faits, sous réserve de complications.

- Une ordonnance remise à la mère par le Docteur PLENZ le **29 mai 2024** avec la prescription suivante :

Faire pratiquer: un prélèvement anale
recherche spermes
indication: suspicion violence sexuelle

- Un certificat médical du Docteur VIVENSANG en date du **31 mai 2024** qui mentionne :

et de [REDACTED] La consultation a duré [REDACTED] minutes.
Cet enfant se bat mutique et posturé.
Sa mère m'a précisé qu'il recevait d'un séjour chez sa père.
J'ai émis l'hypothèse de possibles violences sexuelles, et
après que cela soit confirmé ou infirmé, j'ai suggéré une évaluation
auprès du CAUVA.

- Un certificat médical du Docteur PLENZ en date du **4 juin 2024** qui mentionne :

Son état de santé est changé de tel manière sur le plan psychologique qu'il évite le regard, ne sourit pas, fait des bruits inadaptés (gémissements) en continue, il a refusé de se laisser déshabiller. En plus il présente une agitation et ne cherche plus à jouer.

Pour son examen clinique de ses trois ans le 08 mars 2024 il était souriant, a cherché de jouer avec les jeux au cabinet, a dit bonjour. Il n'y avait pas de gémissements.

- A noter qu'un examen médico-légal sur réquisition judiciaire avait été réalisé **le 17 mai 2024** à l'UMJ-CAUVA dans les suites d'un signalement judiciaire du psychiatre de la mère, relevant à cette occasion de nombreuses consultations médicales pour l'enfant.
- Lors de l'entretien à l'issue de la consultation médico-légale de l'enfant, la mère rapporte avoir constaté « que son anus n'était pas du tout normal et son sexe non plus, c'était pas comme d'habitude, son anus était bleuté de l'intérieur avec plusieurs, comme des lésions de sang. Son sexe était gonflé, la peau de son prépuce le jour J, le soir était totalement rouge et irrité avec des petits boutons dessus, ces rougeurs se sont estompées après ». Elle aurait fait des constats à deux reprises, le 19 mai 2024 au soir « son anus était noirci avec plusieurs lésions saignantes, il avait le sexe gonflé » et « samedi 25 au soir, il avait des hémorroïdes et un anus dilaté qu'il n'a jamais, c'était extrêmement rouge. Ce soir-là, son sexe était rouge avec des points ». Elle ajoute : « Edouard m'a dit des mots aussi, c'est pour ça que j'ai regardé. Le 19, Edouard m'a parlé, le 20 mai il m'a tenu des propos 'qu'il l'avait attrapé, bloqué'. Il m'a dit qu'ils étaient tous les deux tout nu sans culotte » à deux reprises.

EXAMEN CLINIQUE

- **Examen réalisé** en présence de Mme Lucille MOREAU, infirmière au CAUVA, avec le consentement de l'enfant reçu seul en consultation. Sa mère est reçue seule dans un second temps.
- Taille : 95 cm. Poids : 13 kg.
- L'interrogatoire ne met pas en évidence d'antécédent médico-chirurgical susceptible d'interférer avec les faits allégués.
- **Doléances** : absence de plainte physique ce jour.
- **Examen physique** : à noter que l'examen a été accepté aisément par l'enfant après un temps de mise en confiance, de même que le déshabillage et l'habillage, avec aide.
 - Extrémité céphalique et région cervicale
Absence de lésion traumatique tégumentaire visible.
Absence de trouble de l'oculomotricité.
Absence de lésion traumatique tégumentaire à l'examen otoscopique.
Absence de lésion traumatique tégumentaire à l'examen endobuccal.
Absence de limitation de l'ouverture buccale.
Absence de limitation des amplitudes articulaires cervicales.
 - Tronc
Absence de lésion traumatique tégumentaire visible.
 - Dos
Absence de lésion traumatique tégumentaire visible.
 - Membres supérieurs
 - À droite
Absence de lésion traumatique tégumentaire visible.
Absence de limitation des amplitudes articulaires.
 - À gauche
Absence de lésion traumatique tégumentaire visible.
Absence de limitation des amplitudes articulaires.
 - Membres inférieurs
 - À droite
Absence de lésion traumatique tégumentaire visible.
Absence de limitation des amplitudes articulaires.
Absence de trouble de la marche.
 - À gauche
Absence de lésion traumatique tégumentaire visible.
Absence de limitation des amplitudes articulaires.
Absence de trouble de la marche.

▪ **Examen de la sphère génito-anale**

Examen génital : réalisé sans difficulté en décubitus dorsal avec lumière. Enfant non pubère et porteur d'une couche à usage unique, retirée pour l'examen.

- Absence de trace lésionnelle au niveau des bourses, de la verge et du gland. Testicules en place.

Examen anal : réalisé sans difficulté avec un colposcope, en position décubitus dorsal genoux fléchis.

- Présence d'une crème recouvrant la marge anale, nettoyée pour l'examen après accord de l'enfant.
- Absence de lésion macroscopiquement visible de la région péri-anale ou au niveau des plis radiés après déplissement doux.
- Le tonus sphinctérien externe est normal.

EVALUATION PSYCHOLOGIQUE ET DU DEVELOPPEMENT

- L'enfant accepte aisément de suivre l'infirmière après un court temps de mise en confiance en salle d'attente. Il acceptera également aisément l'examen proposé.
- Le contact visuel s'établit facilement avec l'enfant, mais il est relevé à plusieurs reprises au cours de la consultation un regard errant.
- Lors de la consultation, il est relevé des difficultés de prononciation et un développement langagier en-deçà de son âge, avec un vocabulaire peu riche. L'enfant ne répond pas aux questions sur les parties de son corps, connaît certaines couleurs et certains animaux, il semble volontaire et coopérant pour répondre aux questions posées. A noter qu'il est délicat d'interpréter ces constats, étant donné que l'enfant est vu sur une consultation unique. La mère reçue dans un second temps : « *ça a été constaté par les médecins une régression du langage parce qu'avant il parlait très bien* ». Selon elle, il connaîtrait les parties de son corps, les couleurs, saurait construire des phrases complexes. Elle dit : « *il parlait très bien avant [parle des faits]* ».
- Il serait gardé en crèche 4 à 5 jours par semaines, selon les activités qu'il ferait avec sa mère.
- Il bénéficierait d'un suivi initié par sa mère avec une psychanalyste spécialisée pour les enfants.
- La mère fait état de modifications du comportement de son enfant aux retours de temps de garde avec le père, à type de prostration, mutisme, régressions des acquisitions s'agissant de l'alimentation et du langage en particulier.

CONCLUSIONS

- **L'enfant ██████ Edouard** âgé de 3 ans, est reçu dans le cadre d'une **suspicion de violences sexuelles de son père**. Le dernier weekend chez son père daterait du 25 – 26 mai 2024.
 - **D'après les derniers documents médicaux transmis par la mère, l'enfant a été reçu par trois médecins différents ayant effectué quatre consultations médicales entre le 29 mai et le 4 juin 2024. Aucun examen clinique de la sphère génito-anale de l'enfant ne semble y avoir été réalisé, le Docteur PLENZ écrivant avoir effectué un examen « clinique sur photo ». En revanche, il y est relevé un enfant présentant un comportement inhabituel (mutique, prostré, refus d'approche ou encore agitation) par les différents médecins consultés. A noter que le nombre de consultations diligentées et médecins différents consultés pour un motif similaire interpelle, d'autant que ceux-ci semblent avoir pris en considération les inquiétudes de la mère de l'enfant.**
 - **L'examen médico-légal, réalisé à douze jours des faits allégués, objective :**
 - **Sur le plan physique**, l'absence de lésion traumatique du revêtement tégumentaire ce jour.
 - **Sur le plan génito-anal**, l'absence de stigmate traumatique visible au niveau génital ou anal ce jour.
 - **Sur le plan psychologique**, il est relevé des difficultés de prononciation, un développement langagier en-deçà de son âge, un bon contact visuel mais un regard par moments errant, et des éléments questionnant sur une éventuelle problématique de l'ordre de l'attachement ou de la sécurité chez cet enfant. Néanmoins, ces éléments sont d'interprétation délicate étant donné que l'enfant est reçu sur une consultation unique. Il n'est pas mis, de manière évidente lors de la consultation, d'élément manifeste de la lignée traumatique, dans la limite de la consultation et du jeune âge de l'enfant.
- *Au total, l'examen médico-légal ne met pas en évidence de lésion traumatique de la région génito-anale chez cet enfant impubère ce jour. Les constatations médico-légales restent à confronter aux données d'enquête.*
- **Compte tenu des constatations médico-légales, de l'évaluation psychologique, et en l'état du dossier, nous ne pouvons pas retenir ce jour d'Incapacité Totale de Travail (ITT) au sens pénal du terme.**
 - **Compte tenu de l'évaluation psychique, des éléments médicaux transmis, et notamment des troubles du comportement mentionnés, inquiétant pour un enfant de cet âge, une investigation globale de cette situation apparaît opportune.**

Fait à Bordeaux, le 07/06/2024
Docteur **MARICHAL Myriam**

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE
Direction zonale de la police
nationale Sud-Ouest
Direction interdépartementale de la police
nationale de la Gironde
Service interdépartemental de la police
judiciaire
23 rue François de Sourdis
BP 912 3306+1 BORDEAUX Cédex
☎ 05-57-85-72-60
✉ sabine.malauric@interieur.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

REQUISITION A PERSONNE

Affaire C/ X

Nous, [REDACTED]
Brigadier Chef de Police
Officier de Police Judiciaire
en fonction à la SIPJ 33-DCT-GPM

Nature de l'affaire : VIOL SUR MINEUR DE
15 ANS

Agissant en vertu de l'article du 77 -1 du Code de Procédure Pénale , et sur
instructions de Mme CAMPAN Christine vice procureur près le STD mi-
neurs de Bordeaux

victime :

Edouard [REDACTED]

(CRDV 07106124 14H)

Prions et au besoin, requérons,
Prions et requérons, Monsieur le Directeur Général du
CHU de Bordeaux et par délégation le responsable de
l'Unité de Médecine Légale du Vivant chargé de désigner
un médecin de l'unité

A l'effet de procéder aux actes ci-après :

Annexe au procès-verbal
N° 2024/1263

1 - Bien vouloir faire procéder à l'examen médico-légal sur la personne
de Edouard [REDACTED] né le [REDACTED] à Bordeaux, demeurant à Bor-
deaux, qui aurait pu être été victime de viol sans autre précision

2- Bien vouloir préciser la présence de traces de violences, dans l'affir-
mative, les décrire, les localiser et les dater dans la mesure du possible

3 - Effectuer tous prélèvements que vous jugerez utiles, buccaux,
anaux, procéder à leurs examens de laboratoires nécessaires dans la
mesure où ceux-ci relèvent de la compétence de l'hôpital et les conser-
ver jusqu' à autorisation de destruction.

4- Bien vouloir préciser dans la conclusion le nombre de jours d'incapacité
Totale de Travail que les blessures ou les lésions engendrent au
strict sens pénale du terme,

"En application de la loi du 30 juillet 2020, lorsque la victime le solli-
cite, vous êtes tenus de lui remettre une copie du certificat médical
à l'issue de l'examen, ou plus tard si vous le rédigez ultérieurement."



[REDACTED] EDOUARD [REDACTED]